

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

**SÉMINAIRE MINISTÉRIEL DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
« COMMÉMORATION DES 20 ANS DU CPS : ÉTAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION ET DU LEADERSHIP
DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX EN AFRIQUE »**

**23 MARS 2024
SWAKOPMUND (NAMIBIE)**

PSC/MIN/CONCL.INAUGURAL (2024)

CONCLUSIONS



CONCLUSIONS

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a organisé, le 23 mars 2024, à Swakopmund, en République de Namibie, un séminaire ministériel de haut niveau sur « Femmes, Paix et Sécurité ». Le séminaire a été tenu sous le thème : « Commémoration des 20 ans du CPS : État des lieux de la participation et du leadership des femmes dans les processus de paix en Afrique ». Outre les membres du CPS, ont également participé à ce séminaire des représentants de certains États membres, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) et ses sections régionales, le Réseau des femmes leaders africaines (AWLN), l'Organisation panafricaine des femmes (PAWO), ainsi que des représentants des Nations unies et des partenaires, y compris des organisations de la société civile (OSC) et des groupes de réflexion africains.

L'Honorable Dr. Peya MUSHELEGA (MP), **ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République de Namibie et Président du CPS pour le mois de mars 2024, a officiellement ouvert le Séminaire de haut niveau.** La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, et de S.E. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA).

NOTANT la communication de S.E. Mme Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'UA pour « Femmes, Paix et Sécurité » et de S.E. Hanna Serwaa Tetteh, Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique, sur les progrès accomplis jusque-là dans la mise en œuvre du Programme « Femmes, Paix et Sécurité », conformément aux politiques et aux instruments pertinents de l'UA et de l'ONU ;

NOTANT ÉGALEMENT les communications de S.E. l'Ambassadrice Liberata Mulamula, ancienne ministre des Affaires étrangères de la Tanzanie, membre du Comité directeur du réseau AWLN et du réseau FemWise-Africa, de l'Honorable Juge (à la retraite) Effie Owour, co-présidente de FemWise-Africa et membre du Groupe des sages de l'UA, de S. E. l'Ambassadrice Willy Nyamit, Représentante permanente de la République du Burundi auprès de l'UA et S.E. l'Ambassadrice Perpetua Dufu, Directrice-Coordinatrice des organisations multilatérales et internationales au ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République du Ghana ;

NOTANT EN OUTRE les communications de Mme Mpule Kgetsi, jeune ambassadrice africaine pour la paix de l'Afrique australe, de Faida Mwangilwa, femme leader pour la paix qui a participé au processus de paix en République démocratique du Congo (RDC), de Mme Koiti Emmily, signataire de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) et de Dr. Renata Hessmann Dalaqua (PhD), Directrice du programme « Genre et désarmement » de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement ; et

AU TERME DE DÉLIBÉRATIONS APPROFONDIES, LES PARTICIPANTS ONT :

RAPPELÉ la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Protocole de Maputo sur les droits des femmes en Afrique et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies

FÉLICITÉ le CPS pour la **commémoration de son 20^e anniversaire** et pour son dévouement à promouvoir le programme « Femmes, Paix et Sécurité », **FÉLICITÉ ÉGALEMENT** la Commission de l'UA pour les progrès accomplis jusque-là, notamment l'institutionnalisation du Bureau de l'Envoyée Spéciale pour « Femmes, Paix et Sécurité », la mise en place de FEMWISE-Africa, du Réseau des femmes leaders africaines (AWLN), la coopération avec la Mission de paix des Premières Dames d'Afrique et l'inclusion de jeunes ambassadrices africaines pour la paix qui viennent renforcer la participation des femmes aux processus de paix sur le continent ;

RÉAFFIRMÉ l'engagement de l'UA à promouvoir une participation significative des femmes, en particulier dans la conduite des processus de paix, y compris dans la prévention, le règlement et la gestion des conflits, la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix, conformément aux engagements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes consacrés par le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) sur « Femmes, Paix et Sécurité » et d'autres instruments universels pertinents en matière de droits de l'homme, ainsi que les décisions de la Conférence et du Conseil de paix et de sécurité en la matière.

SOULIGNÉ l'engagement de l'UA en faveur de la réalisation de l'Agenda 2063 et de toutes ses aspirations, en particulier les aspirations 3, 4 et 6, ainsi que le programme phare « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030 ».

EXPRIMÉ LEUR GRAVE PRÉOCCUPATION quant à la persistance des conflits violents sur le continent et qui ont un impact disproportionné sur les femmes ;

EXPRIMÉ ÉGALEMENT LEUR PRÉOCCUPATION face à la sous-représentation continue des femmes dans les processus de paix formels et ce, en dépit des différents mécanismes institutionnels en place aux niveaux national, régional et continental ;

SOULIGNÉ le rôle crucial des femmes dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement en Afrique, y compris l'importance de la participation des femmes aux processus de médiation du premier volet (I) et leur inclusion dans la direction des processus de paix ; à cet égard, **SOULIGNÉ ÉGALEMENT** la nécessité impérieuse de veiller à ce que les accords de paix prévoient des dispositions visant à assurer la sécurité des femmes dans le cadre du règlement des conflits et de la reconstruction et du développement post-conflit.

FÉLICITÉ les États membres qui ont déjà adopté des plans d'action nationaux (PAN) pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du CSNU sur « Femmes, Paix et Sécurité » et les **ONT ENCOURAGÉS** à soumettre leurs rapports à la Commission par le biais du cadre continental de résultats (CCR), **ENCOURAGÉ EN OUTRE** les États membres qui n'ont pas encore adopté de PAN à le faire dans les meilleurs délais, et **DEMANDÉ** à la Commission de fournir l'appui technique nécessaire pour accélérer l'adoption et la mise en œuvre des PAN.

LES PARTICIPANTS SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

1. L'UA devrait se doter d'une politique de parité hommes-femmes pour tous les processus de médiation qu'elle dirige ou co-dirige et renforcer cette politique dans le cadre de la sélection et de la nomination des médiateurs locaux, nationaux et continentaux, des envoyés spéciaux et des équipes techniques dans tous les processus de paix, ainsi que de l'inclusion intergénérationnelle dans tous les processus dirigés ou co-dirigés par l'UA ;
2. La Commission de l'UA devrait suivre et contrôler la mise en œuvre de la politique en matière de parité hommes-femmes dans les processus de paix et élaborer des cadres de responsabilité pour atteindre cet objectif, y compris par le biais de rapports annuels au Conseil de paix et de sécurité sur les progrès accomplis. À cet égard, les participants ont demandé à la Commission de l'UA d'élaborer un cadre stratégique sur les quotas de femmes dans les processus de paix formels en Afrique, qui aidera le continent à atteindre le minimum statutaire de trente pour cent (30 %) comme quota de participation des femmes dans toutes les missions de prévention et de gestion des conflits, les processus de paix et les missions d'observation électorale menées par l'UA, tout en réaffirmant son adhésion à l'objectif de la parité totale entre les hommes et les femmes ;

3. Les États membres, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux (CER/MR) devraient renforcer la coopération et la coordination afin d'assurer la protection des femmes dans les processus de paix formels et informels ; ils devraient également mettre en place un mécanisme de réponse rapide et un système solide qui permette d'assurer le suivi de l'évolution de la situation sécuritaire des représentantes des femmes ;
4. L'UA et ses États membres devraient adopter des mesures visant à renforcer les capacités des femmes et à les associer aux processus de médiation, de gestion et de règlement des conflits. Ces expertes devraient être issues du réseau FemWise-Afrique et le réseau des femmes leaders africaines, entre autres ;
5. L'UA devrait faciliter la création de plates-formes de concertation et de coalition entre les femmes afin d'amplifier leur voix collective et leur programme commun et assurer la représentation des femmes dans les groupes de travail techniques ou thématiques mis en place pour mener des débats thématiques dans le cadre d'un dialogue national, ainsi que pour renforcer l'autonomisation économique des femmes ;
6. L'UA, par le biais des cadres existants, devrait faciliter ddes concertations avec les organisations féminines de la société civile (OSC) et les femmes et les filles vivant dans des situations de conflit, afin de tirer parti de leurs expériences vécues et de leur expertise technique en matière de promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux communautaire, local et régional, en vue d'approfondir la compréhension des besoins et des attentes spécifiques des femmes et d'inclure des dispositions relatives au genre, aux femmes, à la paix et à la sécurité dans les conclusions.
7. La nécessité de soutenir les OSC et les réseaux de femmes, en vue de renforcer les réseaux de femmes pour la paix et les mouvements locaux qui défendent l'égalité hommes-femmes et la participation des femmes à la consolidation de la paix.
8. La nécessité de mobiliser des ressources financières, une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités en vue d'autonomiser les initiatives et les organisations dirigées par des femmes qui travaillent dans le domaine de la consolidation de la paix et du règlement des conflits.
9. La nécessité de soutenir les OSC afin de leur permettre de défendre et de promouvoir des politiques qui vivent à favoriser une meilleure prise en compte de la dimension genre et à contrer les normes patriarcales, la place prépondérante des femmes dans la société et le travail des déléguées et représentantes officielles des femmes dans les négociations de paix et les organes chargés de mettre en œuvre des initiatives de réponse aux conflits tout au long d'un processus de paix ;
10. La nécessité de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies et, pour les États membres, de veiller à ce que les plans d'action nationaux sur « Femmes, Paix et Sécurité » soient chiffrés et budgétisés, afin de rendre opérationnels les interventions et programmes clés qui y sont prévus ; à cet égard, il a été convenu de consacrer une réunion du Conseil de paix et de sécurité au débat sur le financement du programme « Femmes, Paix et Sécurité » en Afrique ;
11. La nécessité de sensibiliser les décideurs politiques, les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et le grand public afin de mobiliser le soutien nécessaire en faveur des mesures de quotas de femmes et des initiatives visant à accroître la participation des femmes à la consolidation de la paix. À cet égard, il a souligné la nécessité pour l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'UA pour « Femmes, Paix et Sécurité », avec le soutien de la Commission de l'UA, de mener la campagne de sensibilisation sur le continent ;

12. La nécessité de renforcer le partenariat et d'assurer des synergies entre l'UA et l'ONU au sein du Cadre commun UA-ONU pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité sur la promotion de la participation et du leadership des femmes dans les processus de paix, conformément aux principes de complémentarité et en s'appuyant sur les avantages comparatifs ;
13. La nécessité d'inscrire le programme « Femmes, Paix et Sécurité » dans le cadre de la commémoration du 20^e anniversaire du CPS. Le programme devrait être l'un des points à l'ordre du jour de la réunion consultative annuelle entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies ;
14. La nécessité d'échanges réguliers du CPS sur le programme « Femmes, Paix et Sécurité » au niveau ministériel et, à cet égard, les participants sont convenus d'institutionnaliser le « **Séminaire ministériel de haut niveau sur Femmes, Paix et Sécurité en Afrique** » qui sera formellement appelé « **Processus de Swakopmund** » et se tiendra tous les deux ans selon un système de rotation, en tant que plateforme permettant au CPS d'échanger avec les acteurs locaux, nationaux, régionaux et continentaux sur les questions relatives au programme Femmes, Paix et Sécurité

EN OUTRE, LES PARTICIPANTS ONT :

RENDU HOMMAGE à S.E. Hage Gottfried Geingob, le défunt président de la République de Namibie, pour le rôle particulier qu'il a joué dans la promotion d'une participation significative des femmes à la prise de décision au niveau mondial; **EXPRIMÉ** ses sincères condoléances au gouvernement et au peuple de la République suite à sa disparition.

EXPRIMÉ LEUR GRATITUDE au gouvernement et au peuple de la République de Namibie pour avoir accueilli gracieusement le premier Séminaire ministériel de haut niveau sur « Femmes, Paix et Sécurité en Afrique », et **FÉLICITÉ** la République de Namibie pour la commémoration, le 21 mars 2024, du 34^e anniversaire de son accession à l'indépendance.

Adopté le 23 mars 2024 à Swakopmund (Namibie)

2024-03-23

Conclusions of the Inaugural Ministerial High-Level Seminar on Women, Peace and Security held on 23 March 2024, Swakopmund, Namibia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2049>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)